L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 JUILLET 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAINE & AEISSE,
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 30 JUILLET 1847.

MEXIQUE.

NOUVELLES INTÉRESSANTES.

Le vapeur Massachusetts est arrivé hier de Vera-Cruz, d'où il était parti le 23 courant ; il nous a apporté des séries complètes de journaux du 16 au 22, et nous a transmis des nouvelles qui vont jusqu'à l'heure de son départ.

Le plus important des renseignements qui nous parviennent, c'est ceux qui contredit celui qui a rapport aux négociations. *Les espérances de paix se sont évanouies*, voilà ce que nous tenons de différentes sources. Comment et pourquoi en est-il ainsi ? On ne le sait point positivement ; mais le fait est que ceux qui naguères se berçaient de l'espoir d'une paix prochaine, semblent y avoir entièrement renoncé. Les négociations ont-elles été interrompues ? ou bien le gouvernement mexicain aurait-il, quoique l'on eût dit d'abord, refusé d'entrer en négociation ? Voilà ce que nous n'avons pu éclaircir. Toutefois le *Sol de Anahuac*, en faisant allusion à ce sujet, dit que des lettres reçues de Puebla déclarent que les commissaires n'ont pu s'entendre sur les conditions préliminaires. Ce journal ajoute qu'il est forcé d'accorder quelque crédit à cette version ; mais que cependant il est [illegible] de croire que les négociations ont été interrompues seulement pour quelques jours, et que les Mexicains ont l'intention de les renouveler par l'intermédiaire du ministre anglais. Ce qui donne quelques probabilités à cette hypothèse, c'est que le secrétaire de la légation anglaise s'est transporté dernièrement, on ne l'a pas oublié, à Puebla pour y conférer avec le général Scott. On peut à ce propos se rappeler aussi le paragraphe significatif que contenait récemment le *Times* de Londres, journal toujours bien informé. Il y était dit que une correspondance avec le Mexique, dont être obtenue par d'autre moyen qu'une conquête américaine, un médiateur sera nécessaire, car les exigences des États-Unis seront grandes, et les Mexicains ne seront pas encore décidés à céder quelque chose. La légation anglaise aura fort bien pu leur faire comprendre aux Mexicains que la médiation anglaise était en effet leur moins mauvaise chance.

Quoi que soit la valeur de cette hypothèse, on était convaincu à Vera-Cruz que nous devions renoncer à toute espérance de paix immédiate, et cette conviction s'appuyait sur un renseignement reçu de Puebla. Le général Scott, disait-on, voyant l'impossibilité de mener à bien les choses par les voies de la négociation, s'était décidé à marcher sur Mexico ; son départ était fixé au [illegible], et il faisait avec la plus grande activité tous les préparatifs nécessaires pour que son armée se mît en mouvement à cette date. Plaise à Dieu qu'il ait alors les treize mille hommes que lui attribuait récemment l'*Union* ; car il aura probablement fort à faire pour entrer à Mexico. Vingt-deux mille hommes, assure-t-on, sont réunis dans la capitale, et veulent la défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le général Pierce s'est remis en marche le 17 avec le reste de son corps de 3000 hommes et de son convoi de cent cinquante wagons. Ainsi qu'il était prévu, il n'a pas tardé à être attaqué par les guérillas. Un corps nombreux de ces bandes est venu tomber sur lui un peu au-delà de [illegible], et il s'en est suivi une fort vive escarmouche qui a duré plusieurs heures. Les guérillas ont fini par céder le champ de bataille après avoir été fort maltraitées. Nos troupes [illegible] fort peu souffert, car on n'a pas même [illegible] les blessés à Vera-Cruz. Quelques voyageurs assurent que la route était jonchée de cadavres Mexicains.

Quelques jours avant le départ du Massachusetts, le colonel Wilson qui commande à Vera-Cruz, a expédié le lieutenant Fitzgerald, à la tête d'un détachement de 25 hommes, pour aller [illegible] le hameau de Santa-Fe. Ce petit village est depuis été le repaire des guérillas, et il [illegible] de leur ôter cet asile. Le feu en a promptement fait justice ; et peut-être devrait-on avoir recours à ce moyen, quelque rigoureux qu'il soit, pour purger le voisinage de Vera-Cruz des bandits qui l'infestent.

[illegible] à Vera-Cruz que le général Pierce serait harcelé sur toute la route jusqu'à Puebla. [illegible] de guérillas bien organisées, [illegible] qu'ils ont détruit plusieurs des ponts sur lesquels passe la route. Ils feront tout leur possible pour gêner la marche de ce petit corps d'armée ; mais, quelque nombreux qu'ils soient, ils n'empêcheront pas trois mille Américains de se frayer un chemin jusqu'à leur destination.

Le *Sol de Anahuac* publie la lettre suivante, adressée par le colonel Gates au gouverneur de Vera-Cruz. On verra avec plaisir que la perte du colonel Rosey a été moins forte qu'on ne l'avait cru d'abord.

TAMPICO, 17 juillet 1847.

Colonel,

Si heureux qu'il est, je ne suis pas fâché que vous n'ayez pas pu m'envoyer le secours que je vous [illegible] demandé. Le colonel de Rosey est [illegible] de son détachement après avoir [illegible] pendant trois jours par un corps de [illegible] 1,200 hommes, et leur avoir livré plusieurs combats dans lesquels il n'a perdu que [illegible] 10 des siens.—Il a fait parmi eux un tel carnage avec sa pièce de 6, qu'à la fin ils craignaient de se tenir à sa portée.—Il a été tué ou blessé 100 Mexicains, de l'aveu d'un Mexicain [illegible]. C'est le chiffre que donnent aussi nos [illegible]. Ce qu'il y a de certain, c'est que 120 hommes ont traversé avec succès 180 milles d'un pays couvert de 30,000 Mexicains.—Le colonel de Rosey est successivement tombé dans [illegible] embuscades, dans chacune desquelles il a [illegible] plus de 1000 Mexicains, qu'il a toujours mis en déroute.

[illegible] lorsque j'appris qu'il était cerné de [illegible] que je vous fis demander des renforts, [illegible] besoin et s'est glorieusement tiré d'affaire, ce dont je me réjouis fort.

Une fausse alarme a eu lieu à Vera-Cruz, dans la soirée du 16, à la suite des nouvelles apportées de Tampico par le steamer *New Orleans* : le bruit a couru que les Mexicains s'étaient révoltés et avaient pris les armes contre la garnison. C'est peut-être à l'occasion de cette alarme, qui du reste n'a pas été de longue durée, que le commandant de la place a jugé convenable de lancer l'ordre du jour qui a paru dans le *Sun de Anahuac*, et dans lequel nous trouvons les dispositions suivantes :

1°. Tout Américain résidant à Vera-Cruz, et ne dépendant pas du département du quartier-maître, sera tenu de se présenter à l'autorité pour former un corps de défense ;

2°. Au premier signal d'alarme, tous les citoyens américains domiciliés, devront se présenter au gouverneur pour recevoir ses ordres. A défaut de quoi ils seront renvoyés aux États-Unis par le premier navire en partance ;

3°. En cas d'alarme, le signal de rassemblement sera donné par les canons de la place, et de ce moment, tous les Mexicains, hommes, femmes et enfants qui résident dans la ville, devront se transporter au nord de la ville, sur la [illegible] qui se trouve derrière le fort Conception, afin de se mettre à l'abri de tout danger ;

4°. Au signal que fera la ville, les batteries du [illegible] ouvriront un feu contre la place ;

5°. Les [illegible] des navires à l'ancre dans [illegible] se présenteront, en cas d'assaut, avec leurs équipages respectifs à l'un ou l'autre des [illegible] de la Conception ;

6°. Les [illegible] de la ville qui se trouveront en contact avec l'ennemi seront arrêtés immédiatement [illegible] sur le champ ou plus tard, conformément à l'urgence du cas.

La police de Vera-Cruz se fait du reste avec beaucoup de vigilance, et les officiers qui en sont chargés, mettent la main sur tous les individus qui leur paraissent suspects, afin de les amener devant les autorités compétentes.

Nous apprenons avec regret que le nouveau quartier maître, major Smith, est dans un état de santé fort inquiétant ; et que le gouverneur de la ville, colonel Wilson, est lui-même tombé malade le 22. Le *vomito* était dans un état stationnaire, et le nombre des victimes n'augmentait point.

Des renforts assez considérables et dont on [illegible], sont arrivés dans ces derniers temps à Vera-Cruz. *Le Massachussetts* y a transporté d'ici plusieurs compagnies ; 270 hommes sont arrivés de la Caroline du Sud à bord du navire *Charleston*, et 250 à bord du *Virginia*, venant de New-York. La ville est maintenant bien gardée.

(Correspondance de l'Abeille).
VERA-CRUZ, 23 juillet, 1847.

Le corps du général Pierce, parti d'ici le 17, a été attaqué par un corps considérable de Rancheros à six milles environ au delà de Santa-Fe.

Nos troupes étaient répandues sur une assez longue ligne, lorsque l'attaque a eu lieu ; car c'est à peine si le bataillon qui formait l'arrière garde a pu arriver sur le champ de bataille à temps pour y prendre part. Le feu avait commencé dès sept heures du matin et il continua jusque vers midi. Pendant tout ce temps, on entendit ici le bruit du canon ; l'escarmouche a donc dû être fort rude ; et on pense que l'ennemi a dû beaucoup souffrir ; car des gens qui sont allés jusque sur le champ de bataille, y ont vu les cadavres d'un bon nombre de Mexicains, couchés sur la route à côté de leurs chevaux morts comme eux. Du reste, nous n'avons su[illegible]

con détail positif sur cet engagement : le général Pierce n'a pas dévoilé encore [illegible] ici pour nous instruire de ce qui s'est passé.

Sur l'ordre du gouverneur, une compagnie d'infanterie qui était allée à Santa Fe pour y recueillir quelques malades, a mis le feu à ce village et a détruit les magasins qu'on y avait établi. C'est un acte sévère, mais que commandait la prudence.

Le bruit court que les Mexicains veulent tenter un coup de main sur les magasins du quartier-maître, établis en dehors de la ville, auprès de l'ancien campement de nos troupes. Aussi s'occupe-t-on en ce moment à élever une espèce de *blockhaus*, sur lequel on installera de l'artillerie, afin de bien recevoir les assaillans s'il s'en présente.

Vous savez que la compagnie du capitaine Dupéro est enfin partie le 17 avec le corps du général Pierce.

Votre dévoué,
DRAGON.

HOPITAL DE CHARITÉ.—Il a été admis dans cet établissement, du 28 au 29 à trois heures P. M. trente-trois malades ; il y est mort treize personnes dont neuf de fièvre jaune. C'est le plus fort chiffre de décès qui ait encore été signalé.

LES ÉVALUATIONS DE M. WALKER.—Nous avons bien souvent entendu vanter l'infaillibilité financière du secrétaire de la Trésorerie. A entendre ses admirateurs, c'est un génie de la trempe de M. Necker ou de M. Pitt ; il possède une connaissance si approfondie de tous les secrets de la finance, il est doué d'une prévoyance si admirable, la faculté du calcul est si développée chez lui, qu'il ne se trompe jamais dans ses prévisions. Tout cela est fort beau à dire ; mais cela n'a guères encore été prouvé par des faits. Ces impitoyables témoins viennent même de jouer à M. WALKER un assez mauvais tour, en démontrant que ses évaluations du budget de l'année qui a fini au 30 juin, il ne s'est trompé que d'un peu plus de CINQ MILLIONS.

Dans son rapport au Congrès, le 9 décembre 1846, il annonçait que le premier trimestre de l'année financière avait donné une recette de $6,153,936 ; et il affirmait que les trois autres donneraient pour le moins une somme de $21,681,904 62, ce qui assurerait pour l'année financière un total de $27,835,731 00. Or voici le chiffre des recettes qui ont été obtenues durant ces trois derniers trimestres évaluées à plus de vingt-un millions. Le second trimestre a produit net $3,645,965 ; le troisième, $6,300,000 et le quatrième, $6,500,000 environ ; c'est à dire en totalité $16,445,965 ; somme inférieure de $5,235,939 aux évaluations du secrétaire du Trésor. C'est une assez ronde petite méprise qu'une erreur de plus de CINQ MILLIONS sur un budget aussi faible ! Evidemment s'il a si mal calculé sur l'ensemble, l'*habile* M. WALKER doit s'être aussi trompé sur bien des détails, notamment sur ce qui regarde la guerre. Un de ces jours, sans doute, le trésor, grâce à lui, présentera un bel et bon déficit que le Congrès sera appelé à combler. Mais qui sait si son imprévoyance n'aura pas singulièrement diminué notre crédit.

LES WHIGS ET LA GUERRE.—Un officier d'un régiment de Virginie, qui écrit du théâtre de la guerre, dit que le colonel et le major de ce régiment sont whigs ; que sur 13 capitaines, 9 sont whigs, et que sur 32 lieutenants, 24 sont whigs. On peut se faire une idée de la composition du régiment lui-même, si l'on veut bien remarquer d'où viennent les soldats qui en font partie. Richmond, ville whig, a fourni trois compagnies ; Petersburg, autre ville whig, en a fourni deux ; les comtés whigs d'Augusta et de Jefferson en ont donné chacun une, et enfin une dernière est venue de la ville whig d'Alexandrie. Nous voudrions savoir si les locofocos de la Virginie en ont fait proportionnellement autant que nos frères. Et ce sont des hommes de la trempe des whigs qu'on appelle "traîtres, alliés des Mexicains," &c ! C'est une singulière façon de prouver leur affection pour les pauvres diables que d'aller leur tirer des coups de fusil et se battre dans toutes les rencontres. Nous sommes sûrs que les Mexicains se passeraient fort bien de la poudre et des balles que leur envoient les whigs.

LE PAIN A PARIS.—Durant la première quinzaine de juillet, le pain a valu à Paris 57 centimes le kilogramme, c'est-à-dire à peu près cinq sous un tiers de notre monnaie la livre. Il n'y a donc guères que 2/3 de sous de différence entre le prix que nous payons et celui que paient les Parisiens. Il faut ne pas oublier d'ailleurs que le pain à Paris est loin d'être à son taux ordinaire.

☞ Voici un fait curieux, dit le *Journal de Montgomery* ; "sur *cent-neuf* locofocos qui ont voté pour censurer le général Taylor, il n'y en a encore que *vingt-quatre* qui aient été réélus, et sur ce nombre *quatre seulement ont été réélus depuis ce vote de censure* ; les autres l'avaient été antérieurement."

TENNESSEE.—La lutte pour l'élection de gouverneur marche fort vivement. Le candidat whig, NEIL J. BROWN, fait des prodiges d'activité, et tout fait espérer qu'il battera son concurrent Aaron Brown.

INFLUENCE DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.—Si l'on en croit le professeur Olmstead de Yale College, les lignes télégraphiques, attirant l'électricité répandue dans l'atmosphère, auront pour effet de diminuer singulièrement la force des orages. On n'aura plus à redouter les ondées trop abondantes, ni les coups de tonnerre trop violents. Les Dames ne s'en plaindront pas.

MONNAIE DES ETATS-UNIS.—Du 1er janvier au 1er juillet 1847, il a été frappé aux Etats-Unis $8,206,223 or et argent. C'est la plus forte somme qu'on ait encore fabriqué dans un espace de six mois. On sait qu'en vertu de la loi de la sous-trésorerie, toutes les monnaies étrangères que reçoit le gouvernement, sont immédiatement envoyées aux Hôtels des Monnaies pour être transformées en espèces Américaines.

PREMIER IMPRIMEUR AUX ETATS-UNIS.—Le premier imprimeur qui ait exercé son état sur le continent Américain, c'est STEPHEN DATE. On se propose à Boston de prendre quelque mesure pour honorer sa mémoire.

PAUPÉRISME A NEW YORK.—Le journal du commerce affirme que les pauvres soutenus par la charité publique ou particulière, forment un cinquième de la population de la ville de New York. Cette évaluation comprend tous les pauvres de la cité, de la maison d'aumône et des différentes sociétés de bienfaisance. Le journal que nous citons est convaincu que la proportion deviendra rapidement plus forte, et que les pauvres arriveront quelque jour à former la moitié de la population.

Chronique Locale.

3ème COUR DE DISTRICT.—*Grande réclamation.*—Une pétition a été enregistrée hier à la Troisième Cour de District, pour réclamer une valeur de $220,000 en propriétés et loyers. Les pétitionnaires, qui résident dans le Kentucky, prétendent qu'ils sont les seuls héritiers de Thomas Hart, John S. Hart, Louisa B. Hart et Thomas P. Hart ;—que Thomas Hart était, à l'époque de sa mort, associé dans la maison Hart, Bartlet & Cox, de cette ville ; et qu'en 1809 avant sa mort, Hart, Bartlet & Cox ont acheté de John McDonough jr., une certaine portion de terre située dans le faubourg Sainte-Marie de cette ville, mesurant 160 pieds face à la rue Poydras, sur 60 de profondeur, le tout mesure française ;—que ladite propriété n'a jamais été transférée légalement par ledit Thomas Hart ou par ses héritiers ; et qu'une troisième partie indivise de ladite propriété est encore en la possession dudit Hart et ses héritiers, et comme tels ils sont les seuls et véritables propriétaires de cette propriété qui est actuellement dans la possession de Joseph T. Janin, F. H. Hatch, la veuve Slocum et Wm Florance, qui s'en disent les propriétaires.

Les pétitionnaires allèguent finalement que cette propriété a produit de grands revenus depuis l'année 1827 lesquels ont été touchés par lesdites personnes ou par celles qui prétendent avoir [illegible] des titres à ladite propriété. En conséquence, les pétitionnaires réclament $70,000 de Joseph T. Janin ; $60,000 de la veuve Slocum ; $60,000 de Wm Florance ; et $30,030 de F. H. Hatch ;—ensemble, deux cent vingt mille piastres pour loyers de ladite propriété depuis 1827.

Cette importante affaire sera plaidée en Novembre prochain.

BOULANGERS.—M. Dupré, commissaire du 3e district dans la 3e Municipalité, a arrêté hier une autre charrette à pains, appartenant à MM. Platz et Rietz, et l'a conduit au corps de garde. Les pains ne portaient pas la marque exigé par l'ordonnance du Conseil-Général. MM. Platz et Rietz ont été cités à comparaître immédiatement, et le recorder Seuzeneau leur a infligé une amende de dix piastres. Les pains ont été, en outre, saisis et envoyés à l'Hôpital de Charité.—Les boulangers J. A. Prieur, A. Poissy et Max. Block & Co., comparaîtront demain devant le recorder Seuzeneau, dans la même prévention que ci-dessus.

RECORDER SEUZENEAU.—Ce magistrat allait prendre hier matin sa décision dans l'affaire de H. Kloppenberg, accusé d'avoir acheté du coton volé, lorsque à la prière du conseil de l'accusé, qui désire une nouvelle instruction de l'affaire, il a consenti à entendre de nouveau les témoins mardi prochain. Bernardine Raphaël, accusée de couleur libre, accusée de parjure, sera prochainement examinée.

NOYÉ.—Dans la soirée de mercredi dernier, un matelot nommé John Wilson, traversait la chaussée qui conduit du wharf flottant à son navire, mouillé en face de l'hôtel de Monnaies, lorsque perdant l'équilibre sur la bascule de l'une des planches, il fut précipité dans le fleuve, et se noya avant que l'on eût le temps de le secourir.

VOL A L'EAU-DE-VIE.—Lundi dernier, M. John Lewis se présentait dans un café de la rue Gallatin, et demandait un petit verre d'eau-de-vie. On lui en servit trois et quatre, qu'il huma avec infiniment de plaisir, et qui lui procurèrent une complète ivresse. Il jouissait de ce bienheureux état depuis quelques minutes, lorsque l'officieux échanson, jugeant le moment propice, s'approcha du dormeur, lui retourna les poches, et lui enleva une somme d'environ vingt deux piastres en or et en argent. Cependant celui-ci se réveilla, et se sentant soulagé d'un grand poids, il courut en hâte tout en déplorant sa légèreté, faire sa déclaration au recorder Genois, qui décerna immédiatement un mandat d'arrêt contre le détrousseur.

ABUS DE CONFIANCE.—Caroline Schatz est venue hier déclarer avec serment au recorder Génois, qu'elle avait confié, il y a quelque dix jours, une somme de trente piastres à une femme Célestine Clarice, et que celle-ci refuse aujourd'hui de lui rendre cet argent. Cependant qu'elle ne l'a jamais reçu. Célestine a été arrêtée, comme prévenue d'abus de confiance, et après avoir comparu devant le recorder, elle a dû fournir un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution à la Cour Criminelle.

NEW-YORK, 21 juillet.—Une fête charmante a eu lieu avant hier soir à bord du vapeur français *Union*. Près de cinq cents personnes s'y sont réunies. Le navire avait été pavoisé de couleurs Françaises, Américaines, Espagnoles, Anglaises, etc. entrelacées et unies. Le coup d'œil était fort beau, et la plus grande cordialité a présidé à cette fête nautique. Des tentes couvraient de leur ombre la dunette et la moitié du pont du navire, qui n'était éclairé que par une demi-lumière assez peu favorable aux toilettes ambitieuses, mais qui était loin d'être sans charmes. Les dames qui se promenaient et les jeunes filles qui dansaient dans cette demi-obscurité empruntaient à ces ténèbres une apparence vaporeuse qui les faisait ressembler aux willis des Légendes germaniques. A onze heures du soir, la société dont l'appétit avait été aiguisé par la promenade et la danse, a été conviée à un fort beau souper auquel elle a fait honneur. A minuit, 70 personnes qui s'étaient rendues de New Brighton à l'invitation des officiers de l'*Union* sur un steamboat fêtées par elles, se sont rembarquées sur ce même steamboat et ont salué le steamer Français de trois fois trois hourras spontanés et retentissants, auxquels les hôtes de ce dernier ont répondu avec un égal enthousiasme. A minuit et demi le navire a été rendu à son équipage qui s'est mis à danser et à festoyer à son tour sur le gaillard d'avant. La fête a été complète. L'agent de la compagnie et le capitaine de l'*Union*, ainsi que ses officiers, ont fait les honneurs de cette agréable soirée avec une prévenance et un tact parfaites.

Les Français de New-York rendront demain soir aux officiers de l'*Union* la politesse qu'ils en ont reçu. Ils leur offriront chez MM. Delmonico un grand dîner qui ne manquera pas d'être animé par les sentiments les plus fraternels.

Lorsqu'ils seront sortis des réjouissances provoquées par la présence de l'*Union*, les Français se réuniront de nouveau pour fêter l'anniversaire de la révolution de juillet. On lit à ce sujet dans le numéro supplémentaire du *Courrier des Etats-Unis*, publié ce matin :

"Nous apprenons avec plaisir que le ministre de France, M. Pageot, a accepté avec empressement l'invitation du comité et qu'il assistera, par conséquent, à la célébration de cette fête dont l'heureuse pensée appartient à notre nouvelle milice. En se joignant à elle dans cette circonstance, la population française et son représentant aux Etats-Unis donneront à cette solennité un caractère national qui en agrandira l'importance et l'éclat.

"M. Pageot est arrivé hier à New-York, et, nous tenons de lui que la nouvelle de son prochain départ pour France, répandue par un journal de Paris, n'a aucune espèce de fondements."

Depuis quelques jours, la chaleur est insupportable ; le thermomètre a marqué jusqu'à 93° à l'ombre. Un orage survenu hier, vers deux heures, a quelque peu rafraîchi l'atmosphère ; la température est néanmoins encore très élevée au moment où nous écrivons. On cite plusieurs personnes qui sont mortes de coups de soleil ; ce sont notamment des Irlandais.

La famille Lehman que vous connaissez fort bien, a fait ses débuts, et malgré la chaleur on pense qu'elle réussira très bien auprès des amateurs de notre ville. A la première représentation, on remarquait, parmi les spectateurs, Mlle Blangy qui est tout à fait remise de l'accident qu'elle avait éprouvée dernièrement et qui se propose de retourner l'hiver à la Nouvelle-Orléans, avec un ballet bien organisé et une foule de nouveautés.

NOUVELLES DU PACIFIQUE.—Le lieutenant Morisco, de la marine des Etats-Unis, est arrivé dernièrement à New-York, apportant au gouvernement des dépêches du commodore Biddle et du général Kearney, portant la date du 18 mars. Il n'a rien transmis de nouveau de la Californie ; mais il annonce que des difficultés sérieuses existent entre le Pérou et la Bolivie et que sans doute elles auront pour résultat la guerre. La frégate des Etats-Unis, *Savannah*, capt. Mervine, devait partir de Valparaiso le 1er juin pour se rendre à New-York en touchant à Rio-Janeiro.

HONDURAS.—On a reçu des nouvelles de Belize qui vont jusqu'au 30 juin. Les coupeurs de bois ont fort à souffrir des déprédations des Indiens qui les inquiètent dans leurs travaux et vont jusqu'à piller leurs magasins. L'état sanitaire de la colonie était loin d'être bon. On a essayé à Belize l'emploi de la vapeur d'éther ; un nègre avait eu l'épaule fracassée par une balle ; on l'a endormi et on lui a enlevé le bras sans la moindre douleur ; mais il est mort quelque tems après l'amputation.

PORT DU HAVRE.—Il est entré, le 26 et le 28 juin, dans le port du Havre, six grands navires américains, à bords desquels se trouve une quantité considérable de blé et de farines. *Le Louis-Philippe*, de New-York, avait 3,500 barils de farine, 3,912 sacs de froment et 1,444 sacs de seigle ; le *North Carolina*, de la Nouvelle-Orléans, 3,307 barils de farine et 9,263 sacs de froment pour le comte de la maison Rothschild ; l'*Orphan*, de la Nouvelle-Orléans, 4,000 barils de farine ; le *Sharon*, de la Nouvelle-Orléans, 7,053 barils de farine, 2,730 sacs de froment et 28 sacs de seigle ; le *Diana*, de Baltimore, 4,121 barils de farine et 596 sacs de froment ; le *Waverley*, de Philadelphie, 6,642 barils de farine.

Ces diverses quantités réunies forment un total de 28,523 barils, ou 25,300 quintaux métriques de farine ; 15,601 sacs, ou près de 30,000 hectolitres de froment, et 1,433 sacs ou environ 1,500 hectolitres de seigle.

CORRESPONDANCE PARISIENNE.

PARIS, 1er juillet 1847.

Ne croyez pas que ce soit [illegible] à l'étranger qu'on *s'étonne de tout* [illegible] se passe en ce moment parmi nous ; la [illegible] des nouvelles journalières, si pleines de scandales, propage dans les départements une [illegible] difficile à décrire. L'indignation qu'on *éprouve de* toute part, causera une réaction salutaire ! qui forcera le gouvernement et les spéculateurs à rentrer dans les voies de la moralité. Les désordres deviendront nécessairement moins fréquents ; car l'opinion publique ici est encore une puissance. On n'est pas arrivé à la braver impunément.

Le ministère le *comprend* très bien ; aussi insiste-t-il pour hâter le plus possible la conclusion du procès Cubières ; il voudrait au plus vite sortir de ce bourbier. Attendre la fin de la session pour commencer les débats de cette triste affaire, ce serait irriter l'attention des esprits et tester soi-même dangereusement sur la brèche. Au lieu qu'en dépêchant les éventualités du procès dont on se flatte toujours de se tirer, il pourra se terminer avec la clôture de la session ; les députés se séparerent, les ministres resteront, et les imaginations rentreront dans le calme, faute d'aliment prolongé à cette effervescence devenue trop périlleuse pour les hommes du pouvoir. Ce calcul est pour but, je le crois, de mettre un terme à ces scandales qui n'ont plus rien à nous apprendre et dont tout le monde est fatigué ; mais on veut surtout éviter d'entretenir l'indignation publique ; en brusquant les choses, elle n'aura pas le temps de fermenter et d'arriver jusqu'à une explosion décisive. Du moins on l'espère.

Le procès commencera, si l'on en croit les *Débats*, le 5 courant. Les accusés se restent point inactifs.—Si l'on en excepte M. Pellapra, ils donnent tous leurs instants à la publication de *mémoires justificatifs* qu'on répand à profusion dans la ville et même dans les départements.—M. Teste aurait fait tirer le sien à 3,000 exemplaires, et il serait sur le point d'en faire paraître un second destiné à une publicité plus grande encore.—L'ancien ministre des travaux publics ne se contente point d'écrire, il *parle* aussi à ce qu'il paraît, d'une manière assez acerbe.

—Mon premier *Mémoire*, aurait-il dit, est une bombe d'essai propre à réveiller les esprits endormis ; mon second sera peut-être un obus dont les éclats pourront bien blesser plus d'une demi-douzaine de mes accusateurs. Gare là-dessous !

M. Teste, a choisi pour son défenseur M Paillet ; MM. d'Espans-Cubières et Pellapra ont confié leur cause à Mes. Baroche et Chaix d'Estange. On disait que Me. Berryer se chargerait des intérêts de M. Parmentier ; mais il paraît qu'il a positivement refusé. Les amis et les admirateurs sincères du grand avocat sont disposés à dire avec l'adage judiciaire : *Non bis in idem.* C'était assez du procès Drouillard. Le moment serait d'ailleurs fort mal choisi pour accepter un rôle quelconque dans le procès qui va se dérouler au Luxembourg. Aucun genre de succès n'a manqué à l'avocat-député. Dernièrement encore, une démonstration touchante venait lui rappeler en des [illegible] de sa vie. Les charpentiers venaient en corps lui offrir un hommage de leur reconnaissance, et lui rappeler qu'il les défendit dans une circonstance critique, avec autant de zèle que de désintéressement. Le langage de M. Berryer a été, plus que jamais, digne et plein d'une émotion bien sentie.

Le [illegible] reprendre ses jours et [illegible]. Au temps du procès, [illegible] un corps de garde [illegible] c'est encore une buvette [illegible] en parfait triste. [illegible]

La Buvette pour M.M. les pairs.—Consommé de poulets de Mans, Xérès, bavaroises, glaces panachées, [illegible];

Id. Buvette pour le barreau.—Simple bouillon hollandais, sirops de la rue des Lombards, —chocolat à 1 fr. 50 c. le 1/2 kilogramme,—pur ferme du Gymnase ;

Id. Buvette pour MM. les soldats, gardes municipaux et sergents de ville. Eau tiède à discrétion.

Mais il paraît qu'à propos de l'affaire des mines de Gouhenans,—vu l'annexion de deux anciens ministres au procès,—il y aura une quatrième buvette à l'usage spécial des quatre accusés.—On ne sait encore de quoi M. le grand référendaire la meublera, mais il se répète un mot fort caractéristique de M. Teste à cette occasion :

—Ils auront beau nous prodiguer les vins fins et les bavaroises, je croirai toujours être dans la position de l'Homme-Dieu, à qui le soldat romain tendait une éponge imbibée de fiel et de vinaigre.

A propos de scandales et de procès, le mystère de l'incendie du Bourillon dans le Port de Toulon n'est pas encore éclairci. L'enquête n'a rien produit : la justice va, dit-on, s'occuper et sera plus clairvoyante que la police administrative. Sur la proposition d'un de ses membres, la cour royale d'Aix est mise en demeure d'évoquer l'affaire. La chose en vaut bien la peine, et quelques riches que nous soyons en gloire et autrement, il serait bon de savoir pourquoi notre ministère aurait une valeur de 4 millions.

Les bruits de révolution ministérielle se sont un peu calmés. Néanmoins, malgré le *satisfecit* de Morny, tous les scrupules ne sont pas encore dissipés, quelques voix amies et dévouées se sont fait entendre dans de hautes régions, pour faire comprendre la nécessité d'une modification, si petite qu'elle fût, comme concession indispensable à l'opinion publique. On a beau coup parlé de lessive.—Que voulez-vous ? Aurait-on répondu : il a certainement bien des saletés à laver, mais pour cette opération, il faut avoir le *change* ; et c'est ce qui nous manque.—Malgré la vérité du mot, nous ne savons pas s'il ne vaudrait pas mieux se mettre à nu tout de suite, que s'exposer à être rongé vivant.

Lorsque la politique en laisse le tems, on s'occupe beaucoup dans le monde officiel d'une grande fête de nuit, qui doit être donnée, dans le parc de Vincennes, par M. le duc de Montpensier. On assure que les magnificences de l'Orient seront éclipsées. Les invitations assez restreintes, dit-on, sont fort disputées : qui n'aime pas un peu le mystère !

Les artilleurs sont fort occupés ; on attend merveilles de leur intelligence et de leur application ; ils aimeraient peut-être mieux jeter leur poudre à d'autres moineaux ; mais comme le disait une dame invitée, nous vivons sous un régime d'*artifices*, chacun joue son rôle en conséquence. Les hypocrites disposent des revenus de la vertu, sans avoir les charges du capital.

C. K.

NOUVELLES A LA MAIN.

PARIS, 1er juin 1847.

—Mlle Rachel est à Francfort. L'occasion du succès de l'illustre tragédienne, dans cette ville, va sans doute donner à quelque honnête hôtelier allemand l'idée d'une petite spéculation, dont la priorité cependant appartient à un digne inventeur de Bruxelles.

Il y a quelques années, nous passions dans la capitale de la Belgique, précisément après un voyage *représentatif* de la célèbre artiste. Le maître d'un hôtel de la Longue-Rue-Neuve, après nous avoir offert plusieurs chambres à notre choix, nous en montra une dont le prix était des plus *exagérés*, et comme nous lui en demandions la cause—Monsieur, nous répondit avec empressement l'immodeste hôtelier, c'est celle que Mlle Rachel m'a fait l'honneur d'habiter durant son séjour dans notre ville. Voici le lit où elle a couché....—Nous avons eu trop souvent l'occasion d'admirer Mlle Rachel en réalité, pour nous mettre en dépense de l'intérêt au respect de la revoir en rêve. [illegible] c'est une spéculation platonique qui ne [illegible] et en son succès auprès des Anglais voyageurs, et nous en donnons avis aux hôteliers d'outre-Rhin, qui ne manquent pas non plus d'enthousiastes insulaires.

Il est dit que des scènes grotesques, des mots comiques se mêleront toujours aux événements les plus sinistres et que le drame de Shakespeare sera le seul éternellement sublime et vrai ;

Dernièrement au moment où un grand nombre d'individus, passés pour la plupart par les canotiers de l'*Etincelle*, s'efforçaient d'arrêter les progrès de l'incendie qui ravageait une fabrique de produits chimiques de Berey, un valeur, qui venait d'enlever la chaîne et la montre d'un généreux jeune homme occupé à passer des seaux d'eau, fut pris en flagrant délit par un sergent de ville.

—Que faites-vous là, misérable ! demanda l'agent au malandrin.

—Moi, *je fais la chaîne*, répondit effrontément le *franc milou*.

A Tamazan, une femme du peuple, accusée d'avoir versé de l'arsenic dans la tasse de son mari, disait dernièrement au juge d'instruction en parlant de son défunt :

—Voilà-t-il pas une grande affaire ! pour l'avoir empoisonné 5 minutes, tant en pire ! lui qui avait des femmes dans depuis douze ans !

En apprenant par les feuilles publiques qu'un nommé William Snyder a été condamné aux Etats-Unis, à une amende de dix dollars, pour avoir pris à Mlle Phœbé L..... un baiser sans son consentement, la charmante mais un peu maigre Blanche D.... s'est écriée,

—Ingrate patrie! tu n'auras pas mes os, je vais faire comme Lafayette, émigrer pour une noble cause dans la patrie de Franklin !

—Et qu'en est ce que tu vas faire là-bas ! demanda son amie très-intime ?

Parbleu ! me faire prendre des baisers.... sans mon consentement !

Dernièrement, dans un collège royal de Paris, un aumônier qui a des prétentions peu fondées à l'éloquence, disait devant son jeune auditoire : —*Messieurs, ne prêtez jamais l'oreille aux mauvais discours*.... Le conseil fut immédiatement mis en pratique. Les élèves spontanément se bouchèrent les oreilles, les maîtres d'études et le censeur lui-même ne purent s'empêcher de rire. L'aumônier qui comprit l'épigramme se hâta de passer à la péroraison et descendit de la chaire.

Le Saint-Père, qu'on n'a pas tous les trésors de la chrétienté pour remplir, comme il le voudrait, les mains suppliantes qui lui sont tendues,—le Saint-Père tient au moins à bien placer ses aumônes.

Un jour, un de ces drôles par-sang que les artistes à Rome, traitent de *Romanaches*, se présente à Pie IX—Il est bien malheureux, sa femme est expirante, ses enfants sont sans pain. Le pape le regardait et se disait que la misère honnête n'a pas le nez si rouge, la face aussi illuminée, et qu'il pouvait y avoir quelque supercherie là-dessous. Mais aux doutes qu'élevait Sa Sainteté, le drôle objectait son grand-père paralytique, et l'aïeule de sa femme qui n'avait plus d'yeux pour le conduire. Avec toute sa famille infirme sur les bras, le bon apôtre apitoyait vraiment.—Cent piastres lui suffiraient, disait-il, pour sortir d'embarras. Le pape les emprunte à son trésorier, et les lui donne.

Mais un doute s'empare de lui.—Ai-je bien placé mon bienfait !—Il veut savoir à quoi s'en tenir. Un simple prêtre de la taille du pape est aussitôt mandé.

—Mon fils, votre soutane et votre tricorne ! Bien.

On avait préalablement fait suivre le *Romanache*. Le pape, ainsi déguisé, se dirigea au delà du faubourg des Transtévérins. Arrivé devant certaine maison, il s'arrête, entend des cris et le choc joyeux des verres. Il entre, et, sous la treille, les coudes sur la table, il reconnaît son drôle en bonne compagnie.

—A la santé de ce bon papé qui nous régale d'aussi bon vin ! s'écrie l'amphitrion dans un retour de reconnaissance.

—Et c'est lui qui vous fera raison, lui qui pourrait vous envoyer en prison pour lui avoir volé le bien des pauvres., dit alors Pie IX aux convives altérés et bientôt prosternés. Que ceci vous serve de leçon, et que mon indulgence, aujourd'hui, vous aide à mériter plus tard l'absolution.

Nous tenons cette anecdote de M. Emile Thomas, qui nous a rapporté de Rome une très-jolie statuette du Saint-Père. La figure est ressemblante ; il y a des chances pour que l'anecdote soit véritable,—si la *Démocratie pacifique* veut bien nous permettre de lui emprunter une telle industrie.

On parle beaucoup, depuis quelque temps, d'un revirement de faveur, dont serait, en ce moment, victime la belle Lola Montès. Le fait est vrai. Mais ce qu'on ignore même à Munich, c'est la cause réelle de cette disgrâce. Il y a quelque temps, le roi de Bavière se réveille de fort mauvaise humeur. Sa Majesté avait vu en songe trois rats, un gras, un maigre et un aveugle. Les deux premiers semblent pu passer pour une édition corrigée des vaches de Pharaon ; mais que signifiait le rat aveugle ? Réflexion faite, le roi Louis se décida à mander au palais une vieille bohémienne. La vieille se fit conter tous les détails du songe royal, demanda vingt-quatre heures pour ruminer, et le lendemain à la même heure, elle revint au palais :—Sire, dit-elle, le rat gras est votre favorite, le rat maigre est votre peuple et le rat aveugle est votre Majesté.—Le même jour, la pension de Lolla Montès était supprimée, mais le peuple n'en est pas plus gras et le roi n'y voit pas plus clair.

Nous lisons dans le *Bon public* :

"Plusieurs journaux de Paris ont annoncé que M. de Lamartine allait écrire l'histoire de la *Marine française*. C'est une erreur. L'honorable député de Mâcon ne se laissera pas distraire de ses devoirs politiques ni de ses études sur la révolution par des travaux de peu d'intérêt littéraire. Nous croyons savoir au contraire que M. de Lamartine a signé il y a peu de jours, avec des éditeurs appuyés de capitalistes importans, un traité pour la publication des six volumes qui doivent compléter les *Girondins*. Ces six volumes contiendront l'histoire de l'Assemblée constituante jusqu'à la mort de Mirabeau, et ensuite l'histoire du Directoire jusqu'au 18 brumaire. On assure que ces six volumes n'ont pas été évalués à moins de 400,000 fr. par les acquéreurs."

Nous savons un jeune poëte que trop d'imagination n'a jamais tourmenté, c'est l'auteur des *Comédies pindariques*.

[illegible] d'une femme de [illegible]. Depuis, il va souvent lui faire sa cour et [illegible] de la dame, [illegible] journaux. Un [illegible]

de bouquets, *Muse de F*** enfin*, ne sourit de railler un peu le généreux *bas-bleu* ; vile amena l'entretien sur l'auteur des *Comédies pindariques* et ses galanteries fleuries.—Mon Dieu, dit-elle, vous lui faites dépenser..... Il vous l'a chère !—Mais à peu près, monsieur.—Pauvre garçon ! Il est amoureux ? [illegible] Eh bien ! oui, je lui fais des [illegible] peut-être voudriez-vous ma chère amie, que je [illegible] de ses présents-là.... —Là-dessus, explications inévitables, les échos sont arrivés jusqu'à nous.—Maintenant, quand on demande à Mme de F*** si le poëte aux bouquets a de l'esprit.—Oui, répond-elle ; mais il n'en a qu'en vers !

(Communiqué).

PRIÈRE POUR MLLE***

Oh ! vous faites rêver le poëte le soir
....
Quand minuit dort sur ses voiles.
V. HUGO.

Le poëte s'enivre des beautés de la création et pensé à Dieu.
[illegible] D. D.

Mon nom viendra toujours épurer ma prière !
H. B.

Mes..., près de fermer les yeux à la lumière,
Je bénirai tes jours, à mon heure dernière,
Et franchissant les airs pour remonter au ciel,
Mon âme ira t'attendre aux pieds de l'Eternel !..
ALEXANDRE LAVIL.

Oh ! pourquoi l'ai-je vue ? *Hélas!* pourquoi l'ai-je vue ?
[illegible]

Rien ne peut alléger la fièvre de mes nuits ?
DOMINIQUE BOUQUETTE.

Ne plus la voir !.... qui pourrait y consentir ?
Ne plus l'entendre ! oh ! ce serait affreux.
Je puis l'aimer sans jamais le lui dire,
Oui, je le puis, c'est encore être heureux.
HENRI DUBREUIL.

Ce que j'aimais en vous, ce n'était pas, Madame,
Ces bijoux, ces colliers, non, non ! c'était votre âme.
HENRY.

Dans ta bonté profonde,
Eternelle et féconde,
Des douleurs de ce monde
Préserve la, Seigneur !
Que, libre de souffrance,
Sa paisible existence
S'accomplisse en silence
A l'ombre de ton cœur !

Que l'amant qui préfère
Son cœur chaste et sincère,
La chérisse et révère
Et soit noble à son tour :
Qu'il soit digne de celle
Dont tout l'être révèle
Une grace éternelle,
La douceur et l'amour !

Que jamais nulle plainte,
Ni remords, ni contrainte,
De leur hideuse étreinte,
Ne chagrinent son cœur :
Mais qu'ivresse de l'âme
A jamais la réclame,
La ravisse et l'enflamme
De sa sainte chaleur !

Que, Seigneur! ton image,
En son âme, surnage
La soutienne et dégage
Des prismes séducteurs ;
Et que sous l'influence
Dieu ! de ta providence,
Elle ignore la science
Des mondaines erreurs !

Laisse, une fois encore,
Mon Dieu ! que je t'implore
Pour l'ange qu'on adore
Sitôt qu'on voit ses traits.
Qu'elle soit toujours belle,
Vive, spirituelle,
Des graces, le modèle
Et parfaite à jamais.

Pour elle, encor, j'adjure
Ta bonté sans mesure !
Que, surtout, flamme impure
N'éloigne de son cœur !!
Que bonheur, quiétude,
Plaisirs purs, solitude,
Doux charmes de l'étude
Composent son destin !

Dans ta bonté profonde,
Eternelle et féconde,
Des douleurs de ce monde
Préserve la, Seigneur !
Que, libre de souffrance,
Sa paisible existence
S'accomplisse en silence
A l'ombre de ton cœur !

Que, toujours fortunée,
La chaste Jeunesse,
De beaux jours couronnée,
Soit, Seigneur, sous ta loi.
Pour que si un l'entoile
Aux voûtes éternelles
Un ange sur ses ailes
L'emporte près de toi !!..

HENRY.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Barque Sova, Westenberg, pr Gothenburg.
Louisa, Lake, pr New York.
Goelette D Moore, Rowe, pr Pensacola.
Steamer St Cloud, Lux, pr Cincinnati.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Massachusetts, de Vera Cruz.
Edgar, Smith, de New York
Sophia Walker, Grafton, de Brazos.
Barque Jubilee, Harman, de Brazos.
Brick Valesco, Bell, de Vera Cruz.
William & Mary, Richardson, de Vera Cruz.
Goelette North Carolina, Baker, de Vera Cruz.
Sarah Churchman, Kuchen, de Brazos.
Pioneer, Curtis, de Brazos.
Steamers Com. Hooper, de Bayou Sara.
Rainbow, Sebeck, de Bayou Sara.
Ellen, Bronaugh, d'Alexandrie.
Harry Hill, Lee, de Nashville.
Correo, Johnson, des Opelousas.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
Natchez, Leathers, de Vicksburg.

MEMORANDA.

Au départ du navire à vapeur Massachusetts, il se trouvait dans le port de Vera Cruz sept navires, neuf barques, dix bricks et sept goëlettes.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Washington,	d'Angleterre,	10 juil	N.York	1er aout
Philadelphie,	de France,	15 juil	N.York	16 aout
Hibernia,	d'Angleterre,	20 juil	N.York	16 aout
Missouri,	de France,	31 juil	N.York	1er sept
Cambria,	d'Angleterre,	3 aout	Boston	16 sept
New-York,	de France,	15 aout	N.York	15 sept

☞ Le navire LOUISVILLE, capt M. Hunt, venant de New York, est maintenant en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
JOHN O. WOODRUFF & Co.,
93, Magasins.
29 juil

☞ Les consignataires des marchandises suivantes, à bord, par le navire Louisville, venant de New-York, sont priés de faire connaître leur résidence au commis, au déchargement, sur la levée, vis-à-vis le marché aux légumes, faute de quoi ces marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques, savoir : 14 tierçons vin, marques J M ; 96 mailles J & R et une glace R, dans un diamant.
JOHN O. WOODRUFF & Co,
93 Magasins
28 juil

Théâtre des Variétés.

SAMEDI, 1er août 1847.
La représentation de :
LE MARIAGE DE RAISON,
Vaudeville en deux actes, de Scribe.
DIEU ET DIABLE.
Comédie-vaudeville en 1 acte.
ASINUS ASINUM FRICAT.
OU LES DEUX PRÉCEPTEURS,
Vaudeville en 1 acte.
[illegible] remplira le rôle de Ledru.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Deux—No 1894.

RÉSOLU, [illegible] au Conseil est de [illegible] canal Galvez [illegible] Compagnie du Canal et [illegible] aux dispositions de l'acte du 2 avril [illegible] ouvrir, [illegible] de la Nouvelle-Orléans, et de l'acte amendant l'acte précédent, approuvé le 3 mai 1847 ; et le Maire est par la présente, autorisé à donner avis public pendant dix jours, dans le Bulletin et l'Abeille, en français et en anglais, de l'[illegible] ci-dessus mentionnée avec la description suivante des améliorations projetées : la rue de la Compagnie devra être ouverte et prolongée en droite ligne, depuis le canal Galvez jusqu'au canal de la Compagnie du Canal et de la Banque, et aura la même largeur que sur le côté est du canal Galvez : c'est-à-dire 5,6 pieds 7 pouces. Les arbres, brouissailles, chicots etc. devront être enlevés de l'espace compris entre les lignes de ladite rue projetée ; les chicots qui se trouveront sur la rue, entre les lignes des banquettes, devront être coupés à 6 pouces au dessous de la surface du sol. De chaque côté du chemin il y aura un écoulement formé par la courbe de la rue d'à peu près 3 pieds 6 pouces à la ligne de la banquette ; la rue ou chemin de centre aura 21 pieds 7 pouces de largeur, dont 10 pieds seront couverts de coquilles à la profondeur de 6 pouces. Le tout conformément au plan et devis déposés au bureau du voyer.

Passé le 28 juillet 1847.
(Signé) J. BALDWIN, Président.
Approuvé le 29 juillet 1847,
Pour copie conforme,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire,
30 juil H. BIBB, commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans onze jours, à partir de la première publication du présent avis, le conseil de la Municipalité No Deux, [illegible] la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1836, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, le 29 juillet 1847.
30 juil—30 A. D. CROSSMAN, Maire.

Aux détaillants de marchandises sèches.
A LOUER.—Si l'on s'adresse immédiatement, la partie du rez-de-chaussée de la MAISON FLORANCE, [illegible] à la rue du Camp, [illegible] de la rue du Camp et de la Place Lafayette. C'est peut-être le plus bel emplacement pour un magasin de marchandises sèches en détail, que l'on puisse trouver dans la Seconde Municipalité. Deux portes donnent sur la place et quatre sur la rue du Camp. Le local étant très-sec et propre, peut être installé dans peu de jours. S'adresser sur les lieux.
29 juillet—3

$31 de Récompense
SERONT données à quiconque arrêtera et logera dans la prison de la Seconde Municipalité, le nègre JOHN, alias Albain Black, âgé d'environ vingt ans, et très bien connu en cette ville comme ayant appartenu au docteur Balser, de qui le soussigné l'a acheté il y a environ un an ; il a une [illegible] en avant, parle français et anglais, et doit se tenir caché dans la 1re Municipalité. La loi dans toute sa rigueur sera appliquée à quiconque sera convaincu de receler le dit esclave. ROBERT FLAKE,
29 juil—6 rue de l'Annonciation

UNE liste de souscription aux pagnes de M C O Dogue, est présentement déposée à la librairie de VICT. HEBERT, libraire
140, rue de Chartres
Prix de la souscription $1. 26 juil

Changement de domicile.
L [illegible] transporté son magasin rue Conti, No. 19, entre Chartres et Levée.
POUCET Fils

A VENDRE par le soussigné :
20 barriques vieux vin rouge château Margaux
20 do do marquis d'Angle.
20 do do Léoville.
20 do bon ordinaire pour famille.
25 do do Pauillac Médoc
100 barils vin blanc Haut Sauterne, Grave.
200 paniers anisette de Bordeaux supérieur.
200 milliers bouchons diverses qualités.
POUGET Fils.
29 juil 19 Conti, entre Chartres et Levée

EN débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné :
50 barriques vin rouge de la marque Grésane.
200 paniers huile d'olive de J. Pinguet, de douze bouteilles.
250 do do do de 24 demi bout.
10 balles bouchons surfins.
AUGUSTE MOLIER.
28 juil 100 rue St Louis

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille :
100 barriques vin de Marseille, 1ère qualité 1846.
En magasin :
100 barriques vin de Marseille, 1re qualité 1845.
100 do do de 1844.
N DUBOURG,
20 juil 13, Toulouse, entre Chartres et Levée

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS
—125 caisses, article fait exprès, en débarquement des navires Charles Carroll et Albertina, et à vendre par G W DUNBAR.
29 juil 30 Douane

EN consignation :—270 balles toile écrue,
25 caisses mouchoirs de coton,
40 balles chaîne à maillage,
12 do do rayée,
11 do Denim,
24 caisses indienne petit dessin, à vendre par
DE FOREST & Co, 20 Douane.

MAGASINAGE—Le rez de chaussée du magasin à l'épreuve du feu, No 20, rue de la Douane. DE FOREST & Co.
7 juil

EN débarquement du navire Laure, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :
10 caisses absynthe ; 25 do gomme ; do d'Angers ;
25 douz. paniers graines de rivière.
AUGUSTE MOLIER.
28 juil 100 St-Louis

CAFE RIO—1000 sacs 1ere qualité, à vendre par J W STANTON & Co,
28 juil Encoignure Magasins et Lafayette

HUILE de blanc de baleine—1,200 galons blanche et non blanchie d'hyver, épurée, à vendre par J. W. STANTON & Co,
28 juil Encoignure Magasins et Lafayette

BLANCS de baleine—150 caisses, assort. New Bedford, à vendre par J. W. STANTON & Co.
28 juil Encoig. Magasins et Lafayette

EN débarquement du navire Timoleon, venant du Havre et à vendre par le soussigné,
150 paniers Champagne de la marque "A. Pavillier" en bouteilles et demi bouteilles.
26 juil AUG MOLIER, rue St-Louis No 90

TRAITES sur Paris et le Havre à vendre par LAPAYRE BARREY & Co
28 juil 66, St-Charles

HUILE d'Olives.—100 paniers huile d'olives, de James Pinguet, à vendre par NUMA LACOSTE,
15 juil 103, rue Royale.

SALAISONS ET CONSERVES.—50 caisses salaisons, olives, anchois, cornichons et capres, 80 carafes truffes, 12 demi boites do, 3 grandes boites pâtes truffes, 5 demi boites do, à vendre par
NUMA LACOSTE,
15 juil 103 Royale.

DAMEJEANNES.—200 damejeannes de 1, 2, 3, 4, 5 gallons, à vendre par
NUMA LACOSTE,
15 juil 103, rue Royale.

A VENDRE 300 paniers Champagne des premières marques Corton Rouge, la Couronne, etc. et les mêmes qualités en demi-bouteilles, par
NUMA LACOSTE,
15 juil No 103, rue Royale.

VINAIGRE.—16 tierçons vinaigre supérieur, à vendre par NUMA LACOSTE,
15 juil No 103, rue Royale.

COGNAC—25 barils de 30 gallons, cognac A. Louf Jop et E. Lampuy 1835, à vendre par
NUMA LACOSTE,
15 juil No 103, rue Royale

CHEMISES de couleur—100 douzaines Chemises de couleur, jolis dessins, reçues par le navire New England, du Havre, à vendre par
17 juil LOISON & SILVESTRE,
38, rue de Chartres.

HUILE DE BALEINE RAFFINEE.—48 barriques et 60 barils, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
28 juil 8, Nouvelle Levee.

BLANC DE BALEINE—100 caisses New-Bedford à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
23 juil 8, Nouvelle Levée.

SAVON.—1,000 caisses de Boston, No 1, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
23 juil 8, Nouvelle Levee.

HUILE DE BALEINE blanche—15 barriques et 40 barils, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
23 juil 8, Nouvelle Levée.

HUILE DE BLANC DE BALEINE.—3000 gallons d'hiver blanche, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
23 juil 8, Nouvelle Levée.

SUCRE—200 caisses blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Mary Ann Jones, à vendre par L. CANTIN,
24 juil 48 Gravier

VIN DE MARSEILLE—30 barriques, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAMUZAC,
24 juin 24 Vieille Levée

SUCRE HAVANE—300 caisses blanc, jaune et brun, à vendre en magasin, par
RAYMOND CAMUZAC,
24 juil 24 Vieille Levée

EN débarquement du navire Laure, de Bordeaux :
30 caisses prunes au jus, en jarres,
17 do fruits au jus, à vendre par
RAYMOND CAMUZAC,
24 juil 24 Vieille Levée

EN débarquement du navire Orozimbo de Marseille,
120 caisses eau fleur d'oranger.
100 [illegible] à vendre par
24 juil RAYMOND CAMUZAC, 24, V. Levee

CONFITURES de la Havane, venant d'être reçues par le brick [illegible]
11 barils jus et gelée de goyave, caisses à point et tout en pâtisserie, à vendre par
24 juil LABORDE & XIQUES, 31, Commune

CARGAISON DU BRICK NEW-YORK.
1,300 barils chaux, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co.
Ajuil No 11, Magasins Rouges, 3ème Municipalité.

EN débarquement du navire [illegible] de Marseille, et à vendre par le soussigné :
60 barriques vin [illegible]
17 juil [illegible] rue St-Louis

ANISETTE—[illegible] à vendre par AUGUSTE MOLIER,
[illegible]

BOUCHONS—[illegible] à vendre par [illegible]

CAFE RIO.—[illegible] à vendre par [illegible]
Encoignure Magasins et Lafayette.

DROGUES, en débarquement et à vendre en gros par le soussigné, 'droguiste, No 37, rue Tchoupitoulas :
Gomme arabique en sorte et choisie en caisse.
Gomme du Sénégal do do en casks.
Potasse raffinée et potasse brute.
Ammoniaque concentrée en damejeannes et en flacons. Magnésie calcinée, d'Henry.
Acide tartrique en caisses de 30 liv.
Super carbonate de Soude en barillets de 112 liv.
Chlorure de chaux, camphre en barils.
Toile agglutinative, en ferblancs de 5, 10 et 20 yards chaque.
Mercure coulant.
Extrait composé de coloquinte.
Séné, contra de l'Inde.
do do américaine, etc. etc.
30 juil H BONNABEL.

MARCHANDISES SECHES.
LIQUIDATION—BON MARCHE.
CHANGEMENT DE DOMICILE—C. M. Sturson a transporté son magasin de Marchandises sèches au No. 38, rue de Chartres, trois portes au-dessous de la rue de la Douane ; il continue à clore son stock à des prix très réduits.
Les acheteurs sont priés de venir examiner leur stock. 30 juil

FARINE.—145 barils faite avec du nouveau blé, en débarquement du vapeur Harry-Hill, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co.,
30juil. 93, Magasins

OROZIMBO de Marseille :
210 barriques vin de côte, F. Gounnot,
250 quarts Madère.
P LONGIS,
30 juil 118 rue Royale

LA LAURE de Bordeaux.—44 barriques vin rouge. 30juil

CARDINAL DE CHEVERUS de Bordeaux ;
600 caisses vin rouge calissé,
60 do do de demi-bouteilles,
76 barriques do diverses qualités,
P. LONGIS,
30 juil 118, rue Royale.

SUCRE Havane blanc et brun, à vendre par LABORDE & XIQUES,
30 juil 31, Commune

CAFE Havane, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
30 juil 31, Commune

MIEL et confitures de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
30 juil 31, Commune

$50 de Récompense.
S'EST absenté le 18 juin dernier, le griffe TOM, âgé de 29 ans, taille d'environ 5 pieds, parlant anglais [illegible]. Cet esclave a été acheté par M. A. L. Chalaron, de MM. Stockton & [illegible]. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une geôle, ou le ramènera à P. J. FAVY & Co.
20juil—1m 23, Conti

A Vendre.
UN BON PIANO PICOLO, DE PLEYEL, à Paris. [illegible] Derbigny, [illegible] 28juil—16f

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de toutes marques, [illegible] militar et vegueros, de la marque sera [illegible] venant d'être reçus, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
31, rue de la Commune

DRAYS, charriots, charrettes, roues, &c.—Un grand assortiment fabriqués par Wilson, Childs & Co, Philadelphie, à vendre par
[illegible] TOURNE & CO.,
30 juin 130 Tchoupitoulas.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1847.
UN dividende de quatre pour cent, provenant des bénéfices des six derniers mois, a été déclaré aujourd'hui, par la direction, et sera payable lundi prochain, 2 août, et jours suivants.
26 juil R M DAVIS, caissier

NOURRICE.
ON demande une bonne NOURRICE au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane.
26 juil

SUCRE RAFFINE—173 barils, en poudre, en morceaux et en pains, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
9juil 48, Gravier

CHANDELLES—100 caisses blanc de baleine assorti, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
9juil 48, Gravier

THES—Impérial, poudre à canon, Pouchong & Hyson, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
9juil 48, Gravier

SUCRE HAVANE—30 caisses jaune supérieur, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK.
9 juil 48, Gravier

COUVERTURES pour navires—4 balles couvertures blanches, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
9juil 48, Gravier

SALERATUS—10 barils, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
9juil 48, Gravier

CASSE—8 paniers en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK.
9 juil 48, Gravier

SACS EN TOILE—5 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
9 juil 48, Gravier

CLOUS—150 bls. assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
13juil 48, Gravier

COTON à chemises—10 caisses coton blanc à chemises, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
14 juil 48, Gravier

HARICOTS—30 barils haricots blancs, en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
14 juil 48, Gravier.

Pour clore un envoi.
LES soussignés viennent de recevoir par les dernières arrivages de France, quelques balles de cotonnade (genre nouveau) qu'ils offrent de vendre en gros, à des prix très réduits, pour cause de départ.
Par la même occasion, ils rappellent l'attention des dames et du public en général, sur la balance de leur stock de marchandises sur lesquelles ils font tous les jours de nouvelles réductions, afin de terminer leur liquidation pour la fin du mois d'août. Toutes les marchandises qui resteront en magasin à cette époque seront vendues à l'encan.
Les personnes qui ont des réclamations contre nous sont priées de présenter leurs comptes au plutôt ; comme aussi celles qui doivent à la maison de régler sans délai. L. VALLEE & Co,
Encoignure Dumaine et Royale.
Bourbon et Conti.
Camp et Poydras.
Installations à vendre 27 juil—1f

DEPOT DES MEDICAMENTS DE F. V. RASPAIL.
UN Dépôt des médicaments de M. F. V. Raspail a été établi chez le soussigné, qui les vendra aux prix indiqués.
Eau sédative, [illegible] bouteille, 50 cts
Pommade camphrée, 25
Vinaigre, 25
Sirop de chicorée, 25
Huile camphrée, 25
Sirop de gomme, 25
Sirop d'ipeca, 25
Pilules d'aloes (la boite), 25
Poudre dentifrice (la boîte), 25
Pommade de camphre (la boîte), 25
Bougies camphrées, 25
Eau de goudron, une grande bouteille, 25
Goudron pur, 25
Alcool camphré, 25
Bains salins, &c. &c.
VICT. HEBERT, 140, rue de Chartres
On peut se procurer le Manuel Annuaire de Raspail ainsi que le grand ouvrage de Raspail Histoire de la maladie et de la santé, 3 vol. 8vo.
Cigarettes de camphre.
Cigarettes de Belladone. 27 juil

EN magasin et à vendre par le soussigné :
100 boîtes bouillons gras,
75 do bœuf bouilli,
25 do pâtés truffés assortis,
45 caisses cerises à l'eau de vie,
15 paniers huile d'olive Pinguet,
37 caisses vieux Champagne,
50 do do Margaux,
20 do do Léoville,
22 do do Grand la Rose,
25 do do Vieux Lafitte,
250 do vin rouge St-Julien, bon ordinaire ;
20 do vieux vin blanc Hermitage ;
26 do do Sauterne, 1825 ;
35,000 bouchons surfins ;
14 barriques vinaigre de vin blanc,
5 do do do rouge.
CHARLES DUFOUR.
27juil 11, Conti

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire le Cardinal de Cheverus, venant de Bordeaux :
200 barriques vin Médoc,
25 demi barriques do do,
25 barriques vin St-Emilion.
Ils observent à leurs pratiques et au public en général, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment de vins Bordeaux, St Emilion, Nos 1, 2, 3 et 4, Médoc, Médoc Bordeaux très vieux, St-Julien, St-Estèphe, Vin de Grave, Haut Sauterne, Haut Barsac.
Vin en caisses toutes qualités, vin de Champagne, vin de Malaga, Vermout de Turin, Liqueurs de toutes qualités, eau-de-vie de Cognac, Champagne et eau de fleur d'orange, olives au naturel, etc.
F. & J. LACOSTE,
26juil 26 Conti

EN débarquement du navire Laure, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :
300 caisses vin St. Julien ; 200 do ordinaire ;
50 barriques vin de 1re côte ; 20 do St. Emilion.
27 juil Encoignure Royale et Dumaine

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille :
300 barriques vin rouge Grésane,
30 paniers huile de J Pinguet.
27 juil G H LUCAS, 20 Bienville

EN débarquement du navire la Laure, de Bordeaux :
25 caisses prunes en pruneaux,
75 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne, à vendre par J. & J. TARDOS,
27 juil 33 Conti.

GOMME blanche triée.—3 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
23juil 11, Conti

TRUFFES.—Offrent et demi-bouteilles truffes du Périgord ; en magasin et à vendre par ...
[illegible] CH. DUFOUR,
28juil 11, Conti.

VIN ROUGE en barriques.—150 barriques vin rouge, diverses qualités, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
21juil 11, Conti

VIN BLANC Haut Sauterne—20 barils vin blanc Haut Sauterne, qualité très supérieure, en magasin et à vendre par
CH. DUFOUR,
21juil 11, Conti

HUILE de lin bouillie—4 barriques, en débarquement du navire Charles Carroll, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
27juil 8, Nlle-Levée

ESPRIT de Thérébentine—30 barils, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
26juil 8, Nlle-Levée.

HUILE de Lin.—100 barils, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
27juil 8, Nlle-Levée.

A LA GRANDE VARIETE.
No. 40 et 36, rue de Chartres.
LES dames sont respectueusement informées que ces magasins ont reçu par les derniers arrivages, une grande quantité d'objets de fantaisie, tels que : Bonnets fins, bourses et lacs garnis perles, cire et perles de divers genres, éventails, gants et mitaines en fils, bretelles d'enfants, poupées, mirroirs d'enfants et jouets—Ainsi qu'un grand choix d'autres objets. B. PIFFET. 26 juil

EN débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille. Le soussigné offre à vendre 300 paniers huile Pinguet, 24 onces ; 20 balles amandes de Provence, 100 caisses savons français, Bre. ; 100 barriques vin Aubilly ; 100 jarres, 20 do 3 points ; 20 dito 4 dito ; 20 dito 5 dito ; 40 dito 6 dito ; 200 caisses sirops assortis, câpres et olives, 20 caisses anchois à l'huile ; 10 caisses thon mariné ; 10 caisses d'olive farci ; 100 demi bouteilles à marasquin vieux ; 100 paniers bouteilles de 52 onces ; 30 barils imitation Madère, à vendre par D. LANATA,
23juil Jefferson, No. 9 et 10

PLONGIS, rue Royale, No. 118, offre à vendre à des conditions avantageuses et pour cause diverses consignations :
200 quarts Madère de Marseille et de Cette,
100 barriques Marsala, P. Grosset.
Aussi :
Un grand assortiment de vins rouge et blanc à l'usage des familles.
London Porter, très vieux ;
Bouchons fins et surfins ; Laine Suisse ;
Anisette de Bordeaux ;
Cognac de 1re et de 2e preuve, des marques Otard, Dupuy, Legendre, Whiskey [illegible]
bois.

70 FUTAILLES Madère, à vendre par
J & J TARDOS, 33 Conti.
Seuls agents de M. John Durand & Co, à qui les personnes ont été adressées. 30 juin

VIN DE XERES—30 barillets ayant droit au drawback, convenable pour le marché du Mexique, à vendre par B. VALIS,
30 Juin 95 Commune

CHARBONAGE—18 paires roues de charrettes à bœufs, [illegible] 25 brouettes à terre ; un wagon à chevaux, complet en débarquement du navire [illegible], à vendre par
TERSON, TOURNE & Co,
17 juil No 30, rue Tchoupitoulas

DROGUES et Médicaments—des fonds Joseph de laboratoire, [illegible] tartrique, 400 liv. gomme Sénégal balle—2000 liv. sel de nitre, 1500 liv. gomme [illegible], arrow-root Bermudes—200 onces quinine amériquaine, 100 onces quinine française (pelletier-caventou), 100 livres opium,
Chapeaux pommades Nos 1, 2 et 3,
Sparadrape en chatons de 5 et 10 verges,
Essence de limon, do de bergamotte,
Essence de fenouil, do de menthe.
A vendre par F. GRUNCHER,
17 juil Encoignure Conti & St Pierre.

BOUCHONS—15 balles bouchons pointes velours extra fins.
15 balles bouchons pointes fins,
10 do do velours extra fins,
10 do do fins,
A vendre par E. CURACHE,
17 juil Encoignure Conde et St-Philippe.

VIN de Campagne—[illegible] vin de Campagne, qualité supérieure, [illegible] ayant droit au drawback, à vendre par E. CURACHE,
17 juil Encoignure Conde et St-Philippe.

CAFE Blanche—[illegible]
17 juil Encoignure Conde et St-Philippe.

CHEMISES [illegible]
LOISON & SILVESTRE.

EN débarquement du navire [illegible]
Heidsieck Cognac.
[illegible]

☞ Le remède magique de Connell, n'est pas seulement bon pour les brûlures et les douleurs, mais pour presque toutes les maladies externes, telles que dartres, très dangereux, maux d'yeux, plaies, ulcères, fièvres bilieuses, &c. &c. Les cors aux pieds sont aussi immédiatement guéris. Nous le garantissons pour toutes les maladies détaillées ci-dessus.
Le véritable ne se vend seulement chez
COMSTOCK & Co. 30, Poydras.
Aussi—Panacée Indienne de Lengley, pour la guérison de la dyspepsie, et préservatif de la fièvre jaune et bilieuse. 30juil

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Dépôt chez BERTRAND & Siros,
Encoignure Royale & Bienville.
☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves ; et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser les vers qui se produisent chez nos enfants à tout prix, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

Au Public.
AYANT complètement établi notre BOULANGERIE, nous faisons actuellement connaître le plan que nous avons adopté pour la vente de nos PAINS. Il n'y en aura que d'un genre (*première qualité*), qui pèsera soit une livre ou deux livres. Nous les vendrons à raison de VINGT-SIX LIVRES A LA PIASTRE ou bien quatre sous le pain d'une livre.
Les personnes qui achèteront qu'un pain recevront un bon pour [illegible] d'un pain, et lorsqu'elles présenteront quatre de ces bons on leur donnera un pain. Cette mesure est prise de manière à faciliter les personnes qui ne peuvent acheter une piastre de bons.
En fixant notre prix comme on dans le prix du pain nous avons espérer d'obtenir l'encouragement du public ; et nous nous engageons en outre à réduire l'époque même [illegible] le taux de la farine le permettra. Nous publierons dans l'*Abeille*, le *Bulletin*, le *Commercial Times*, le *Delta*, et le *Picayune*, tous les samedis, un tarif du prix de la farine et la quantité des pains que nous donnerons la semaine suivante ; en augmentant ou diminuant le nombre des pains, sans altérer jamais le poids. Par ce moyen, nos pratiques pourront savoir la quantité de pains qu'elles auront pour la piastre. Nous pensons avoir atteint les vœux du public, et qu'il nous accordera son patronage.
RODRIGUEZ & CO.
Boulangerie des Etats Unis,
No 241, rue Julie.
On peut trouver constamment du biscuit de bord, pour la chambre et pour l'équipage ; des biscuits français, des biscuits au beurre, au sucre et au soda, aux prix les plus bas de la ville.
30juillet—[illegible]

A VENDRE une jolie habitation située à Gentilly, mesurant six arpents de face au chemin public, sur vingt arpents de profondeur, bornée dans la partie supérieure par l'habitation de M. Mazand et dans la partie inférieure par le faubourg Darcantel. Cette propriété a une superficie d'environ quarante-deux arpents carrés en jardin et entourée en [illegible] de bois. Les constructions consistent en une belle maison à étage, cuisine, logements pour nègres, &c. &c. Toutes les bâtisses sont neuves. Pour plus amples renseignements et pour les conditions s'adresser au soussigné à la Presse à Coton d'en face.
26 juil—1m F B LEBEAU.

Maison à louer.
A LOUER la maison ci-devant occupée par M. John A. Merle, située rue de l'Esplanade, entre les rues Craps et Grande-Hommes. S'adresser à A. Chapelle, passage de la Bourse, près Conti. 15 juil—[illegible]

Hotel d'Orléans.
Rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.
PAR cause de réparations que l'on fait à cet hôtel, Monseigneur. [illegible] pour une ample de mois, de table [illegible]. Les chambres seront toujours ouvertes pour les voyageurs ou les personnes qui désireront se loger. Le prix des chambres est de quatre escalins par jour. Si on les prend à la semaine ou au mois, les prix seront moindres. 22 juil—15

Charbon ! Charbon !
A VENDRE 600 barils charbon de Pittsburg de première qualité, pesant au moins 52 liv. Le tout en débarquement du bâtiment, et à vendre pour les familles qui désireront s'en approvisionner pour l'hiver. Aussi du charbon Lehigh en brasures, à un prix très modéré. S'adresser à
J. FELIX COLBUS,
26 juil—10f 100 rue Toulouse

Changement de domicile.
L. H. RICHARD a transporté son magasin et bureau No 27, rue de la Douane, au rez-de-chaussée. J. LOUVEIER. 26 juil—15f

Dépot de Couvertures Françaises de Granier.
Les soussignés, agents de MM. Zoé Granier et fils, de Montpellier, ont le plaisir d'informer MM. les habitants, commissionnaires et marchands en général, qu'ils sont constamment à remplir leurs ordres pour [illegible] couvertures. L'approvisionnement est très frais, et le dépôt sera constamment pourvu par des arrivages subséquents. Toutes personnes, MM. les habitants qui désireront nous envoyer des ordres pour des couvertures blanches avec ou sans bordure en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille.
Aussi—Couvertures grises de Granier.
H. DE GOER & RIFFLARD,
21 juil 21, Magasin, N. O.

FUSILS—Les soussignés reçoivent par le Decatur, venant du Havre :
20 caisses fusils à deux coups, 1re qualité, qu'ils offrent à vendre à bas prix par caisse.
H. DE GOER & RIFFLARD,
26juil 21, Magasins

MOUCHOIRS MADRAS—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, 2000 douzaines mouchoirs madras, qu'ils vendront à bas prix par caisse.
H. DE GOER & RIFFLARD,
26juil 21 Magasins

PARAPLUIES.—200 parapluies en soie, de divers prix reçus français, dont une partie très grande, à vendre par H. GOER & RIFFLARD,
26juil 21, Magasins

COTONNADES FRANÇAISES—Nous avons maintenant en magasin 100 caisses cotonnades de 1re qualité, bleu uni, article sans armé, Nous les fournissons aux marchands à des prix très bas. Aussi 10 balles cotonnades à carreaux, et de fantaisie, nouveaux. Tous ces articles seront offerts à bon marché. H. DE GOER & RIFFLARD.
26juil 21, Magasins

CALICO POUR RIDEAUX.—Six caisses en débarquement du navire Timoleon, venant du Havre, à vendre à très bon marché par
H. DE GOER & RIFFLARD,
26juil 21, Magasins

AGENCE DE LA SOCIÉTÉ ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS, Et Bureau de Placements.
Rue St-Louis, No 23.
LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands sont priées de s'adresser au bureau.
☞ La Société n'exige rien pour ses services qu'elle rend. 7 juil—1m

GRAINES FRAICHES—Potager et Jardins.—Reçu un grand assortiment de Graines fraîches, de qualité supérieure, venant d'un des établissements les plus renommés de France. Choux, choufleurs, chicorées, laitues, poireaux, radis, escarolle, &c. &c.
AUSSI—Quelques douzaines de ciseaux à émonder, de couteaux à greffer, &c., à très bas prix.
14 juil W. DINN, 11, Commune.

Marchandises sèches françaises.
RAVELET & HURT ayant transporté provisoirement leur magasin au No 83, rue de Chartres, au premier, préviennent les marchands de la ville et de la campagne qu'ils viennent de recevoir par les navires Delaware, Léonidas et Valhalla, du Havre, un assortiment complet de cotonnades, ombrelles, bretelles, gants, &c., qu'ils offrent à vendre à des prix tres avantageux. 19 juil

L'Hôtel de la Baie St-Louis
EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement que dans aucun autre dans le sud. Les huîtres et les poissons y sont en abondance.
On trouvera des billards et tout ce qu'il faut pour se promener à cheval, sur l'eau, pour pêcher, &c. &c. La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. Les prix seront modérés.
F. C. A. LEVIS, propriétaire de l'Hôtel Conti, où l'on peut arrêter des chambres.
29 mai—3m

SEL TRAPANI.—250 tonneaux sel, par le navire Calender, à vendre par L. H. GALE,
24 juil 93 Commune.

RIZ DE LA CAROLINE. Un grand assortiment constamment en mains, à vendre par
A. LAROSE & Co,
24juil 71, Vieille Levee

EAU DE VIE—18 quartauts eau de vie quatrième preuve, à vendre en débarquement de la Laure, par B TALAMON,
24 juil 182 rue Royale

EN débarquement de la Laure, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge ordinaire ;
25 barils vin blanc, à vendre par
B TALAMON,
24 juin 182 rue Royale

VINS—100 caisses vin blanc Haut Barsac et Sauterne ;
150 barriques vin rouge ordinaire ;
60 barils vin blanc do ;
25 do do vieux, à vendre en magasin par B TALAMON,
24 juil 182 rue Royale

SAVON français, bouchons divers, sardines à l'huile, à vendre par B TALAMON,
24 juil 182 rue Royale

EN débarquement du navire Timoleon du Havre,
[illegible] à vendre par DOMINIQUE LANATA,
[illegible] rue Jefferson.

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, 50 barriques vin pour familles.
30 barriques liqueur assorties, à vendre par
D. LANATA,
9 et 10, rue Jefferson

EN attendant le navire Viola, du Havre, le soussigné offre à vendre à bon marché 1000 damejeannes de 5 gallons et 300 de 3 gallons, à vendre par D. LANATA,
22juil 9et 10 Jefferson.

EN MAGASIN :—300 barriques bon ordinaire ; St Julien Médoc, 1844, 1845, 1846, 140 barriques bon-méd, Château Margaux, 120 barriques vin Marseille Aubilly 1846, 90 barriques vin Blanc-fort 1844, 10 pipes cognac bon preuve, 300 caisses vieux Haut-Sauterne 1834, 300 caisses Château Belair 1842, 4 pipes vin Madère véritable ; le tout à vendre à des prix raisonnables par
D. LANATA,
22juil 9 et 10, Jefferson.

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire [illegible]
[illegible]
D. LANATA,
9 et 10, Jefferson.

EN [illegible] Louisville, et à vendre :
[illegible]

CAFE JAVA—Venu nouvellement, à vendre par J. W. STANTON & Co.,
Encoignure Magasins et Lafayette.

JOSEPH R. BEARD,
NOTAIRE,
Successeur de Laroque [illegible]
Etude No 30, rue des Magasins
Au Premier.

JOHN O. WOODRUFF & Co.
MAISON de commission ; agents des paquebots de la Louisiane [illegible]
No 93, rue des Magasins.
JOHN O WOODRUFF, JAMES [illegible]
16ma

Mandeville Académie.
CETTE Institution, située à Mandeville, sur les bords du Lac Pontchartrain, et dirigée par F. McMahon et M. A. Dorlon, est particulièrement de français et de littérature [illegible] offre aux parents et aux enfants [illegible] que l'on peut désirer et trouver [illegible] maison d'éducation. La nourriture [illegible] des élèves fut espérée que dans [illegible] Mandeville, [illegible] sera dans l'état le plus florissant.
Le prospectus de l'établissement se trouve chez MM. Fisel, V. Hébert et Lafitte, libraires à la Nouvelle Orleans.
21 juil

A VENDRE—Une bonne domestique, âgée de 27 ans, et son fils de 9 ans, créole de la Nouvelle Orléans. Elle est parfaite blanchisseuse et repasseuse, un peu cuisinière ; son fils est déjà un bon petit domestique, la mère est à la Nouvelle-Orléans depuis [illegible] ans à la Nlle-Orléans, parle l'Anglais et le Français, elle est parfaitement garantie de tous les vices et maladies prévus par la loi. Si elle n'est pas vendue à l'amiable, d'ici au 31 juillet, elle sera offerte en vente publique ce jour là à la Bourse St Louis par MM Abat & Domingon. S'adresser [illegible] en attendant pour les conditions, au bureau de cette feuille.

AVIS.—La Banque des Citoyens [illegible] actions pour une propriété en vente privée, que avis a été annoncé dernièrement dans l'Abeille.
3 juillet—[illegible] V. ALLAIN [illegible]

CALLIGRAPHIE.
On recevra de nouveaux [illegible] pendant tout l'été à l'académie de MM. DOLBEAR, No [illegible] Les jeunes gens [illegible] heures de loisir que leur laisse [illegible] acquérir une belle main. Les élèves [illegible] encore entièrement de leur [illegible] sans frais, à prendre des leçons.
Heures, de 9 à midi ; de 4 heures à 8 du soir.

LES soussignés ont formé une société [illegible] 1847, dans l'objet de [illegible] merce de bois de construction [illegible] bois pour plancher [illegible] [illegible] établissement une scie de long pour [illegible] les, tant d'acajou que d'autres [illegible] scies circulaires pour lattes et [illegible] tes aux ordinaires et les [illegible].
Conjointement, ils sollicitent de nouveau le public la continuation du libéral patronage qui avait accordé jusqu'à ce jour à F. J. [illegible]
Le moulin et le chantier de bois sont situés au canal Carondelet, entre Villere et Rocheblave, Vieux Bassin.
J. J. DE POUILLY.
20 juil—1m E. G. MUSGROVE.

A VENDRE.—Trois boutiques [illegible]. S'adresser à DE POUILLY & Co., p. de Carondelet, entre les rues Villere et Rocheblave, Vieux Bassin.

LES soussignés ont formé une société pour traiter les affaires d'encan, [illegible] ventes de propriétés, esclaves, cargaisons, chambres, et tout ce qui a trait à cette [illegible] la raison commerciale de [illegible]
Bureau No 23, Arcade de Banks.
J. [illegible]
J. A. [illegible]
14 juil

Jolie résidence à vendre.
UN Terrain situé à l'encoignure [illegible] nade et Robertson, mesurant [illegible] sur 120 pieds de profondeur, [illegible] Maison de maître et ses dépendances.
Pour les conditions et les [illegible]